

ICI PAINTS DECO	FICHE DES DONNÉES DE SECURITÉ	SKS 012
	conforme aux Directive 2001/58/CE	
FRANCE	PEINTURE GALVANISATION A FROID AÉROSOL	Rev. 6 De 27.10.05

1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1 NOM DU PRODUIT : JULIEN GALVANISATION A FROID AÉROSOL
 USAGE NORMAL : PEINTURE AÉROSOL SATINÉ ET BRILLANT POUR BRICOLAGE
- 1.2 PRODUCTEUR : ICI PAINTS DECO France
 Centre d'Affaires Objectif, Hall n°4
 2, rue Louis Armand -92607 Asnières Cedex
 Numero de Telephone d'Urgence 1 45 42 59 59
infoconso@cejulien.fr

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le schéma suivant reporte la classification, l'intervalle de pourcentage (%) en poids, et les phrases relatives on risque des substances contenues dans le préparation, qui représentant un danger pour la santé ou l'environnement, pour la directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE et aux successives ajournement.

SUBSTANCES	N°EINECS	N°CAS	SYMBOLES - INDICATIONS DE DANGER R(*)	PROPORTION poids/poids
ACETONE	200-662-2	67-64-1	FLAMME R11 - FACILEMENT INFLAMMABLE Xi - R36 IRRITANT POUR LES YEUX - R66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU - R67 L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SONNOLENCE ET VERTIGES	30 - 40 %
METHOXY PROPYL ACETATE	203-603-9	108-65-6	Xi - R36 IRRITANT POUR LES YEUX	2 - 3 %
BUTYL ACETATE	204-568-1	123-86-4	R10 - INFLAMMABLE - Xi R66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU - R67 L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SONNOLENCE ET VERTIGES	10 - 15 %
ETHYL ACETATE	205-500-4	141-78-6	FLAMME R11 - FACILEMENT INFLAMMABLE Xi - R36 IRRITANT POUR LES YEUX - R66 L'EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU - R67 L'INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SONNOLENCE ET VERTIGES	5 - 10 %
ZINC OXIDE	215-222-5	1314-13-2	N R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	0,5 - 2 %
ZINC	231-175-3	7440-66-6	N R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	8 - 10 %
BUTANE-ISOBUTANE-PROPANE	200-448-7 200-857-2 200-827-9	106-97-8 75-28-5 74-98-6	FLAMME + R12 EXTREMEMENT INFLAMMABLE	30 - 40 %

(*) Voir texte complété Section 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. L'exposition aux vapeurs de solvants contenues dans la preparation peut conduire à des effets irritant et nocifs pour la santé.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Cas general :

En cas de doute, ou si des symptomes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Inhalation :

ICI PAINTS DECO	FICHE DES DONNÉES DE SECURITÉ	SKS 012
	conforme aux Directive 2001/58/CE	
FRANCE	PEINTURE GALVANISATION A FROID AÉROSOL	Rev. 6 De 27.10.05

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4.3 Contact direct avec :

4.3.1 La peau :

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

4.3.2 Les yeux :

Les lentilles de contact doivent être retirées. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

4.4 Ingestion :

Une ingestion accidentelle pour un produit aérosol, est un événement peu probable.

S'il est avalé accidentellement, appeler immédiatement le médecin. Garder le patient au repos. Ne pas provoquer le vomissement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION RECOMMANDÉ :

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone. Ne pas utiliser jet d'eau.

Refroidir à l'eau vaporisée les emballages fermés exposés au feu pour diminuer le risque d'explosion.

5.2 RECOMMANDATIONS :

Les récipients aérosol surchauffés se déforment ou éclatent et peuvent être projetés à une notable distance. Utiliser un casque de protection. Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION : Récipient sous pression. Ne pas percer ou bruler, même après usage. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs.

7.2 STOCKAGE : Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit en lui-même.

Nom de solvants et propulseur	OES : TWA 8 hr	OES : STEEL 15 min
Ethylacetate	400 ppm	500 ppm
Acétone	750 ppm	1000 ppm
Methoxy propyl acetate	No défini	No défini
Butyl acetate	150 ppm	200 ppm
Butane-Isobutane-Propane	800 ppm	1000 ppm

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable, pour maintenir la concentration de vapeur inflammable bien dessous de la limite explosive la plus basse (LEL) et assurer que la concentration de substances en air à laquelle un OES a été assigné est en dessous de cet OES (Standard d'Exposition Occupationnelle)

ICI PAINTS DECO	FICHE DES DONNÉES DE SECURITÉ	SKS 012
	conforme aux Directive 2001/58/CE	
FRANCE	PEINTURE GALVANISATION A FROID AÉROSOL	Rev. 6 De 27.10.05

8.1 PROTECTION RESPIRATOIRE :

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des élevés concentrations , ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

8.2 PROTECTION DES MAINS :

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser gants. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

8.3 PROTECTION DES YEUX

Utiliser des protections oculaires conques contre les projections de liquides.

8.4 PROTECTION DE LA PEAU :

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles. Apres contact avec le produit, toutes le parties du corps souillées devront être lavées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique	Recipient sous pression avec peinture et gaz liquéfié
Odeur	Caractéristique de solvants
Couleur	Gris
Volume du recipient	520 ml
Volume du produit aérosol	400 ml
Masse spécifique à 20°C	0,70-0,75 kg/l
Pression à 20°C	5,4 bar
Point d'éclair	inferieur à 0°C
Température de auto-inflammabilité	superieur à 300°C
pH	non mesurable
Limites de infiammabilité du propulseur	LEL 1.8% - UEL 9,5 % in air
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité dans solvant	miscible
Intervalle d'ébullition	- 40°C / + 170°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Tenir à l'écart d'agent oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter la corrosion du récipient Les récipients aerosol surchauffés se déforment ou éclatent et peuvent etre projetés à une notable distance. La preparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit en lui-même.

Nome de solvants	DL50 oral rat : mg/Kg	DL50 cutanée lapin : mg/Kg	CL50 rat : mg/litre/4h
Ethylacetate	5600	20000	200
Acétone	5800	16000	50
Methoxy propil acetate	5100	2000	37
Butyl acetate	4700	> 5000	9,5 - 29,2

11.1 TOXICITÉ AIGUE PAR INGESTION :

Une ingestion accidentelle pour un produit aérosol, est un évènement peu probable. L'ingestion peut avoir pour resultats des affets de santé contraire su les reins et le système nerveux central. Les symptomes peuvent inclure le mal de tête. l'étourdissiment., la fatigue, la faiblesse musculaire, l'évanouissement et dans les cas extrême la perte de connaissance.

11.2 TOXICITÉ AIGUE PAR INHALATION :

L' inhalation de solvants organiques peut avoir pour resultats des affets de santé contraire su les reins et le système nerveux central. Les symptomes peuvent inclure le mal de tête. l'étourdissiment., la fatigue, la faiblesse musculaire, l'évanouissement et dans les cas extrême la perte de connaissance.

11.3 EFFET IRRITATIF PAR CONTACT DIRECT :

ICI PAINTS DECO	FICHE DES DONNÉES DE SECURITÉ	SKS 012
	conforme aux Directive 2001/58/CE	
FRANCE	PEINTURE GALVANISATION A FROID AÉROSOL	Rev. 6 De 27.10.05

11.3.1 PEAU :

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

11.3.2 YEUX :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages de la cornée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit en lui-même. Ce produit ne doit pas être jeté dans les égouts ou les cours d'eau ou être déposé ou il peut affecté le sol ou les surfaces de eaux. Le propulseur préserve la couche d'ozone.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

L'élimination des récipients pleins ou vides doit satisfaire les exigences des lois et des règlements locaux. Les boitiers qui ne sont pas complètement vides doivent être livrés à un canal d'élimination autorisé et équipé pour récupérer le boitier métallique contenant du gaz inflammable. Le boitiers aérosol surchauffé à des températures excédant les 50°C peut déclancher meme s'il contient une petite quantité de gas. Eviter de jeter le boitier non complètement vide dans la pubelle.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRASPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route; du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer e de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID : Classe 2, 5° F gaz liquéfié en mélange a vec un liquide.

IMDG : N°Nation unites : 1950
Classes 2 AEROSOLS
Code IMDG page 2102 Amendement 28-96

ICAO/IATA : Classe 2,1 - N°UN 1950

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Xi



N



ICI PAINTS DECO	FICHE DES DONNÉES DE SECURITÉ	SKS 012
	conforme aux Directive 2001/58/CE	
FRANCE	PEINTURE GALVANISATION A FROID AÉROSOL	Rev. 6 De 27.10.05

F +



Ce produit est classé

IRRITANT ET EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

DANGEROUS FOR THE ENVIRONMENT

PRECAUTION D'UTILISATION : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammable avec l'air. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritant pour les yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. D' AUTRES INFORMATIONS

Le symbole €, epsilon retourné, Art. 4 (b de la Directive 75/324/CEE, figuré sur l'emballage d'une manière visible assure que le peinture aerosol sont fabriquées conformes à cette Directive.

L'étiquetage est conforme aux dispositions relatives à la classification, l'étiquetage et l'emballage des préparations dangereuses (arrêté du 21/02/90 modifié) qui s'appliquent concurremment avec celles de l' Arrêté du 06/01/78 modifié et sont conformées aux exigences de la Directive Européenne 94/1 du 6 Janvier 1994, parue au JOCE du 28/01/94,(Arrêté du 24/01/95, JO du 08/02/95) qui porte adaptation de la Directive 75/324/CEE. L'étiquetage est conforme aux dispositions relatives à la Directive Européenne 1999/45/CE e 2001/60/CE.

Cette fiche de sécurité est conforme à la Directive Européenne 91/155/CEE, modifiée par la Directive 93/112/CE et par la Directive 2001/58/CE

Texte complet de INDICATIONS DE DANGER R indiqué in section 2:

- R10 INFLAMMABLE
- R11 FACILEMENT INFLAMMABLE
- R12 EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
- R36 IRRITANT POUR LES YEUX
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R66 L' EXPOSITION RÉPÉTÉE PEUT PROVOQUER DESSÈCHEMENT OU GERÇURES DE LA PEAU
- R67 L' INHALATION DE VAPEURS PEUT PROVOQUER SONNOLENCE ET VERTIGES

Vu qu'on ne connaît pas les conditions de travail de l'utilisateur, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et des réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.